

Avis du Comité technique de l'innovation en santé sur l'extension de l'expérimentation « Orientation dans le système de soins (Osys) » portant sur la restructuration du parcours de soins et la dispensation pharmaceutique encadrée

Août 2023

Préambule

L'expérimentation « Orientation dans le système de soins » (Osys), portée par Pharma Système Qualité, a été autorisée le 18 février 2021 et se termine le 4 janvier 2025 suite à deux prolongations intervenues en 2022 et 2023. La révision du cahier des charges intervenue en juin 2023 a pris en compte : les résultats intermédiaires observés entre le 15 juillet 2021 et le 10 novembre 2022, l'avis de la Haute Autorité de Santé sur la mise en œuvre des protocoles nationaux de coopération odynophagie et pollakiurie dans le cadre de l'expérimentation « Orientation dans le Système de Soins », et l'intégration de quarante-quatre nouvelles pharmacies.

Plusieurs ARS et Unions régionales des professionnels de santé médecins libéraux et pharmaciens ont manifesté leur intérêt pour participer à l'expérimentation OSyS déployé en Bretagne dès le mois de juin 2022. Après une présentation des résultats intermédiaires en mars 2023 et la publication de la nouvelle version du cahier des charges Osys en Bretagne, les Unions régionales des professionnels libéraux médecins et pharmaciens de 3 régions ont confirmé auprès de leurs ARS respectives leur candidature pour participer à l'extension de l'expérimentation. Les ARS Corse, Occitanie et Centre Val de Loire ont transmis leurs candidatures respectivement les 16, 18 et 20 juillet 2023.

Le cahier des charges relatif à l'extension de l'expérimentation « Orientation dans le système de soins » comprend un socle commun et des annexes régionales précisant les porteurs et partenaires régionaux ainsi que les spécificités territoriales.

Le comité technique a été saisi pour avis le 15 septembre 2022 sur l'extension de l'expérimentation « Orientation dans le système de soins (Osys) » portant sur la restructuration du parcours de soins et la dispensation pharmaceutique encadrée à 3 régions. Il a examiné la demande lors de ses séances du 16 février, 9 mai, 20 juin et 5 juillet 2023. Il a rendu son avis le 4 août 2023.

Objet de l'expérimentation

Le projet d'expérimentation vise à apporter une réponse à des situations identifiées de premier recours (cystites, angines, ...) par des pharmaciens d'officine en zone de sous-densité médicale de manière à décharger les médecins généralistes situés dans ces zones (et parfois les services d'urgences).

Tout patient se présentant dans une pharmacie, pour une des situations pré identifiées et au nombre de 6, se verra proposer un triage par le pharmacien. Sur la base du volontariat, le patient est inclus dans le protocole au cours duquel le pharmacien le reçoit sans rendez-vous dans son espace de confidentialité afin d'accompagner la situation de triage. Le pharmacien effectue un triage à l'aide d'arbres décisionnels adaptés de l'initiative NetCare en Suisse et pourra, dans le cadre des deux protocoles nationaux de coopération odynophagie et pollakiurie « Orientation dans le Système de Soins » cités précédemment, délivrer les médicaments sous prescription médicale obligatoire.

Recevabilité du projet au titre de l'article 51

Finalité organisationnelle

Le projet soumis est recevable en ce qu'il permet l'émergence d'une organisation innovante du parcours de soins, concourant à l'amélioration de la prise en charge du premier recours, de l'efficacité du système de santé et à l'accès aux soins dans les zones identifiées comme à risque de désertification médicale.

Dérogation

Le projet soumis est recevable en ce qu'il déroge aux missions et aux modalités de rémunérations des pharmaciens d'officine en leur confiant une mission de triage et d'orientation des patients dans les zones sous denses. A ce titre, il déroge à l'article L162-16-1 du code de la sécurité sociale.

Détermination de la portée de l'expérimentation proposée

Le champ d'application de l'extension de l'expérimentation proposée est de portée nationale. Il s'applique aux territoires des régions Centre Val de Loire, Corse et Occitanie.

Modalités de financement du projet

Le modèle proposé pour financer cette expérimentation est un modèle incluant un forfait fixe, par situation traitée.

Le forfait d'un montant de 12,5€, couvre les activités suivantes :

- o Le triage en espace de confidentialité et les soins éventuels subséquents
- o La traçabilité :
 - Le remplissage de la fiche de relevé (décision finale, médicament délivré le cas échéant, etc.)
 - Le relevé des indicateurs de suivi de parcours du patient sur ONO (symptômes, réponses aux questions, soins pratiqués, suites...) et leur transmission en vue de leur analyse par le Comité de Pilotage et l'organisme dédié à l'évaluation des résultats de l'expérimentation.
- o Transmission des informations au médecin traitant par messagerie sécurisée
- o L'appel au patient dans les 3 jours

Ces rémunérations sont non cumulables avec toute autre facturation d'acte de même nature portant sur la même situation, par exemple l'acte relatif aux tests rapides d'orientation diagnostique (TROD) de l'angine.

Le besoin de financement par le FISS s'élève à un maximum de 334 599€ pour toute la durée de l'expérimentation sur la base de 5 454 situations de triage estimées, dont 68 175€ au titre des prestations dérogatoires et 266 424€ au titre des crédits d'amorçage et d'ingénierie (coordination régionale, formation des formateurs, accompagnement par PHSQ, adaptation de l'outil ONO, ...).

	Nombre de pharmacies	Nombre de triages Année 1	Nombre de triages Année 2	Nombre total de triages	Année 1 CAI	Année 2 CAI	BudgetCAI Total	PrestDerog Année 1	PrestDerog Année 2	Budget Total FISS	Budget Total FISS
Corse	21	504	630	1 134	57 174 €	31 634 €	88 808 €	6 300 €	7 875 €	14 175 €	102 983 €
Centre Val de Loire	40	960	1 200	2 160	57 174 €	31 634 €	88 808 €	12 000 €	15 000 €	27 000 €	115 808 €
Occitanie	40	960	1 200	2 160	57 174 €	31 634 €	88 808 €	12 000 €	15 000 €	27 000 €	115 808 €
Total	101	2 424	3 030	5 454	171 522 €	94 902 €	266 424 €	30 300 €	37 875 €	68 175 €	334 599 €

Durée de l'expérimentation

La durée de l'expérimentation est fixée à 24 mois. Sa date de début est fixée au 1er janvier 2024, sa date de fin est le 31 décembre 2025.

Modalités d'évaluation

L'évaluation est réalisée sous la responsabilité de la DREES et de la CNAM.

La durée d'expérimentation, prévue sur 24 mois d'activité permettra d'étudier la mise en place du parcours de triage et l'efficacité de la prise en charge des patients par les pharmaciens d'officine.

Cette expérimentation est une extension de l'expérimentation OSyS en Bretagne. L'évaluation pourra approfondir notamment les facteurs prendre en compte dans la perspective du passage à l'échelle.

Ainsi, l'évaluation s'attachera notamment à étudier les éléments suivants.

Concernant la faisabilité/l'opérationnalité du dispositif :

- La mise en place d'une nouvelle organisation dans la prise en charge de premier recours par le pharmacien d'officine dans les situations de triage identifiées
- Le renforcement de l'inter-professionnalité entre le pharmacien d'officine et le médecin général
- L'appropriation par les pharmaciens des protocoles de triage sécurisés
- L'acceptabilité des patients

Concernant l'efficacité et l'efficience du dispositif :

- L'amélioration de l'accès aux soins de premiers recours
- La sécurisation de la prise en charge de premier recours par le pharmacien
- L'amélioration de la pertinence des consultations médicales et du recours aux services d'urgences
- Le positionnement adéquat de cet élargissement des missions du pharmacien dans le parcours de soin, et sa perception par les pharmaciens eux-mêmes et les médecins
- La pertinence et l'adéquation du modèle économique proposé, pour les praticiens et pour le système de santé
- L'adhésion des patients à la prise en charge par le pharmacien

Concernant la reproductibilité du dispositif, :

- Les facteurs clés de réussite au déploiement de l'expérimentation dans les différents territoires et leurs spécificités.

Avis sur le projet d'expérimentation :

- Faisabilité opérationnelle : Le projet d'extension est porté par les URPS des pharmaciens en partenariat avec les URPS des médecins libéraux des 3 régions. Il bénéficie de l'accompagnement de Pharma Système Qualité et du soutien de nombreux partenaires institutionnels régionaux et nationaux des ARS. A ce titre sa mise en œuvre apparaît opérationnelle dans les délais impartis.
- Caractère efficient : le projet est efficient dans la mesure où l'intervention du pharmacien permet des soins de premiers recours et évite une orientation non pertinente vers le médecin traitant ou les services d'urgences. En matière de capacité à produire des effets, les éléments d'efficacité sont décrits dans la littérature scientifique internationale qui a évalué de telles prestations à l'étranger et les résultats intermédiaires de l'expérimentation OSyS en Bretagne tendent à confirmer cette efficacité.

- Caractère innovant : l'aspect innovant de l'expérimentation OSyS repose sur le fait qu'elle permet la mise en place d'un dispositif souple et innovant pour les professionnels. Elle doit pouvoir faciliter le développement de l'inter professionnalité au niveau des territoires et initier des communautés professionnelles de santé quand cela est possible.
- Caractère de reproductibilité : cette dimension est assurée par les critères de sélection des pharmacies engagées (mode d'exercice coordonné, zonage médecin, type urbain/rural), l'extension permettra de confirmer la reproductibilité. En outre, la méthode même de triage, qui repose sur des algorithmes publics associés à un outil, permet d'assurer la reproductibilité de l'entretien et des pratiques harmonisées.

Compte tenu de ces différents éléments, le comité technique émet un avis favorable à l'extension de l'expérimentation aux régions Corse, Centre Val de Loire et Occitanie dans les conditions précisées par le cahier des charges.

Pour le comité technique
Natacha Lemaire
Rapporteuse Générale